

NAO CDDU 2024

Communiqué • 20 juin 2024



La Négociation Annuelle Obligatoire vient de conclure à une augmentation de +2,1% de tous les salaires minimaux des contrats CDDU pour la branche télédiffusion.

C'est une excellente nouvelle pour les salariés intermittents de France Télévisions qui sont pour la plupart payés selon ces planchers : leur salaire va augmenter de 2,1%, ce qui correspond à l'inflation (hors tabac) à date, sur un an.

Ainsi, à partir du 1er juillet, les contrats CDDU doivent intégrer la nouvelle grille de rémunération suivante:

Salaires CDDU Télédiffusion au 1 ^{er} Juillet 2024:		
Niveaux	M1	M2
1	117,70€	123,51€
2	136,22€	143,04€
3	148,61€	156,03€
4.1	159,44€	173,57€
4.2	165,31€	167,40€
5.1	176,96€	185,80€
5.2	189,62€	199,10€
5.3	194,48€	204,20€
6.1	201,37€	211,45€
6.2	209,05€	219,52€
7.1	219,68€	230,65€
7.2	279,33€	293,28€

(tableau à titre indicatif)

Les organisations patronales ont en outre, accepté la proposition de Force Ouvrière de rassembler les prochaines négociations salariales annuelles des CDI et des CDDU au début de l'année pour une mise en paye au 1er mai 2025. Ceci nous permettra de négocier d'une seule voix pour toutes les catégories de salariés, ensemble on est plus fort !

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter Force Ouvrière France•tv.

FO France•tv le syndicat de la fiche de paye.